

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 28 septembre 2023 à 18 heures -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoint

Mesdames et Messieurs CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, LEPREUX Alain, DESERT Claire, OMER Matthieu, CHAUFFOUR Aurélie, POULET Gérard, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, POURCHAUX Déborah, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. AUGER Grégoire (pouvoir à M. OUVRY), M. LEBOIS Jean-Claude (pouvoir à M. POLINSKI), M. BERTRAND Jacques (pouvoir à M. CALTERO), Mme GOUJON Sophie (pouvoir à M. CABIN), M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme CHICOT Sophie (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme MASCRE Françoise, M. DISTANTE Raphaël

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. POLINSKI Luc a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part des 13 décisions prises depuis le dernier conseil municipal, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du 14 décembre 2020.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 29 juin 2023, ont été approuvés.

Le Conseil Municipal a pris acte du compte-rendu des commissions suivantes :

- Commission « Sports - Animations », séance du 31 août 2023
- Commission « Tourisme – Commerce », séance du 15 septembre 2023
- Commission « Développement durable », séance du 12 septembre 2023
- Commission conjointe « Urbanisme » & « Travaux », séance du 14 septembre 2023
- Commission « Finances », séance du 18 septembre 2023

L'Assemblée a ensuite pris les décisions ci-après :

Délibération n° 2023-09-28/58 – Conventions avec l'association de Heilong

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conventions de partenariat entre la commune de Saint Valery en Caux et l'association de Heilong, et de mise à disposition du dojo à cette association. Il autorise Monsieur le Maire à les signer et à en faire application.

Délibération n° 2023-09-28/59 – Finances – Budget principal – Décision Modificative n° 01

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n° 01 permettant d'effectuer un ajustement budgétaire suite aux modifications dans les prévisions de dépenses et recettes intervenues postérieurement à l'établissement du budget Principal Ville.

Délibération n° 2023-09-28/60 – Finances – Majoration de la cotisation au titre de taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de majorer de 45 % la part communale de la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Délibération n° 2023-09-28/61 – Finances – Exonération partielle des pénalités – Maison de santé

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer partiellement l'entreprise ANGER de ses pénalités pour un montant de 10 589,27 €, soit un reste à charge de 1 000 €.

Délibération n° 2023-09-28/62 – Finances – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter à compter du 1^{er} janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57, appliquée aux budget principal et budget annexe Rayon Vert, de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Délibération n° 2023-09-28/63 – Finances – Subvention à l’Amicale du personnel

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide de verser une subvention d’un montant de 8 000 € à l’Amicale du personnel de la commune de Saint Valery en Caux.

Délibération n° 2023-09-28/64 – RH – Recours au contrat d’apprentissage

Le conseil municipal, à l’unanimité, accepte de conclure un contrat d’apprentissage au bénéfice du service « espaces verts » pour la rentrée 2023, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dispositif.

Délibération n° 2023-09-28/65 – RH – Attribution de la prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide d’octroyer la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction à l’agent occupant l’emploi de Directeur Général des Services et de fixer le taux de cette prime à 15 % du traitement soumis à retenue pour pension.

Délibération n° 2023-09-28/66 – RH – Tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l’unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs permanents de la collectivité.

Délibération n° 2023-09-28/67 – RH – Projet culturel et tableau des effectifs

Le conseil municipal, à l’unanimité, approuve la réorganisation des services culturels au 1^{er} janvier 2024 ainsi que le tableau des effectifs correspondant.

Délibération n° 2023-09-28/68 – Etablissement culturel « Théâtre Le Rayon Vert, scène conventionnée d’intérêt national – Art en territoire » - Demande de subvention auprès de la Région Normandie – Année 2023

Le conseil municipal, à l’unanimité, sollicite auprès de Monsieur le Président de la Région Normandie, une subvention la plus élevée possible permettant la réalisation des investissements de matériels scéniques du Théâtre le Rayon Vert, scène conventionnée d’intérêt national – Art en territoire, pour l’année 2023.

Après quelques questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30

Le Maire,

Jean-François OUVRY